

Image not found or type unknown



voisinage nuisances sonores

Par **Nicolas 31**, le **07/06/2020 à 09:31**

BonjourrrrrJe suis propriétaire. Face à des voisins bruyants je souhaite contacter leurs propriétaires. Le syndic de copropriété déclare qu'ils ne peuvent pas me communiquer leurs coordonnées.Qu'en est t'il ?

Par **morobar**, le **07/06/2020 à 10:05**

Bjr,rrrrLe syndic tient à jour la liste des copropriétaires. rrrrMais seuls les membres du conseil syndical peuvent y avoir accès.rn